

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Questions et éléments de réponse

*Principales références dans les
encadrements ministériels*

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Question

1) Le bulletin doit-il indiquer les progrès de l'élève ou le niveau de développement des compétences?

Éléments de réponse

- Selon le régime pédagogique, au primaire et au secondaire, le bulletin doit indiquer l'état du développement des compétences, si elles ont fait l'objet d'évaluation.
- Les progrès de l'élève peuvent être soulignés dans un commentaire, mais ne constituent pas une information obligatoire à inscrire sur le bulletin.

2) Est-ce qu'il est obligatoire d'utiliser les échelles des niveaux de compétence?

- Au primaire, les échelles sont un outil de référence pour permettre de situer de manière globale le niveau du développement des compétences. Elles n'ont pas un caractère obligatoire. Elles peuvent être utilisées en cours de cycle et à la fin.
- Au secondaire, les échelles sont d'utilisation obligatoire au moment du bilan des apprentissages seulement.

3) Les échelles peuvent-elles être utilisées dans le cadre des communications aux parents?

- Les échelles peuvent être utilisées par l'enseignant pour préparer les communications avec les parents. Les textes de chaque échelon donnent un aperçu des comportements attendus de la part de l'élève. En ce sens, elles sont utiles pour informer les parents du cheminement de l'élève dans le développement de la compétence.
- Le bulletin est un instrument d'information pour le parent et l'élève. Il doit les informer sur l'état de développement des compétences en cours de cycle ou d'année.
- Les échelles des niveaux de compétence du primaire n'ont pas été construites pour servir de légende dans un bulletin. Elles ne peuvent être utilisées telles quelles dans les communications écrites aux parents.
- Au secondaire, les échelles sont conçues pour être utilisées dans le contexte de la reconnaissance des compétences pour le bilan des apprentissages de fin de cycle. À la fin du cycle, le niveau de compétence atteint pour chacune des compétences disciplinaires est inscrit dans le bilan des apprentissages.
- Il est donc nécessaire, au secondaire, de se référer, de manière explicite, aux échelles des niveaux de compétence dans la légende du bilan des apprentissages. Cependant, il n'est pas approprié de les utiliser dans le bulletin.

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Question

4) Quels outils autres que les échelles des niveaux de compétence peuvent aider les enseignants à évaluer le développement des apprentissages d'un élève durant un cycle?

Éléments de réponse

- Au secondaire, durant le cycle ou l'année, l'enseignant doit exposer l'élève à des situations d'apprentissage et d'évaluation qui lui permettent de développer progressivement ses compétences et de les démontrer. Le choix des situations d'apprentissage et d'évaluation tient compte des exigences du Programme de formation et des échelles.
- Afin de se prononcer sur la qualité des apprentissages de l'élève dans le cadre de tâches complexes, l'enseignant utilise, durant le cycle ou l'année, des grilles d'évaluation élaborées en tenant compte des critères d'évaluation du Programme de formation. Il peut donc constater de quelle manière l'élève répond aux exigences fixées au regard des tâches complexes et aussi vérifier comment l'élève progresse d'une tâche à une autre. L'enseignant consigne ses appréciations au fur et à mesure.
- Pour se prononcer sur l'état de développement des compétences en cours de cycle ou d'année, l'enseignant fait l'analyse et la synthèse des différentes appréciations formulées dans le cadre de tâches complexes. Il est alors en mesure de dire de quelle façon l'élève répond aux exigences des tâches qui ont été réalisées à une étape donnée.
- Pour le bilan des apprentissages, l'enseignant doit porter un jugement sur les niveaux atteints pour chacune des compétences disciplinaires. Au secondaire, il doit s'appuyer sur les échelles des niveaux de compétence.
- La même logique s'applique au primaire, mais l'enseignant n'a pas l'obligation d'utiliser les échelles à la fin du cycle et il peut aussi les utiliser durant le cycle.

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Les principales références dans les encadrements ministériels

Prescrites

Loi sur l'instruction publique (LIP)¹

- 19. [...] L'enseignant a notamment le droit :
 - 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
 - 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.
- 96.15. Sur proposition des enseignants [...], le directeur de l'école :
 - [...]
 - 4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

- 30. Le bulletin scolaire de l'élève doit contenir au moins les renseignements suivants :
 - [...]
 - 15° l'état du développement des compétences propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire ou aux programmes d'études, si ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation.
- 30.1. Le bilan des apprentissages de l'élève comprend notamment :
 - 1° l'indication du niveau de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire ou aux programmes d'études dispensés. À l'enseignement secondaire, l'appréciation de ce niveau de développement s'appuie sur les échelles des niveaux de compétence établies par le ministre et afférentes aux programmes d'études;

Programme de formation de l'école québécoise Éducation préscolaire – Enseignement primaire

- L'évaluation fait partie intégrante de la démarche d'apprentissage. Associée à l'ensemble du processus d'apprentissage, elle est utilisée dans une perspective formative tout au long du cycle, sa fonction primordiale étant de soutenir l'élève dans sa démarche et de permettre à l'enseignant d'ajuster ses interventions pédagogiques en conséquence. On y recourt aussi dans une perspective sommative, sa fonction étant alors de reconnaître le degré de développement des compétences et de l'inscrire dans un bilan des apprentissages (p. 6).
- Dans le Programme de formation du primaire, il n'y a pas d'explication concernant l'évaluation dans les sections **Présentation de la discipline**. Cependant, des indications relatives à l'évaluation (critères et attentes) sont fournies pour chacune des disciplines.

¹ L'italique indique qu'il s'agit du texte intégral

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Les principales références dans les encadrements ministériels

Prescrites

Programme de formation de l'école québécoise Enseignement secondaire, premier cycle

- [...] l'évaluation doit d'abord être conçue comme un levier permettant d'aider l'élève à apprendre et d'aider l'enseignant à le guider dans sa démarche. Développée et utilisée dans cet esprit, l'évaluation permet de mieux asseoir les décisions et les actions qui régulent les apprentissages de l'élève, dans le quotidien comme aux moments plus stratégiques que sont, par exemple, les transitions entre les cycles. En aidant l'enseignant à faire le point sur les acquis antérieurs de l'élève, à suivre leur évolution et à juger de l'efficacité de ses stratégies pédagogiques, elle constitue une ressource essentielle dans la poursuite de l'objectif de la réussite scolaire (p. 10).
- Dans le Programme de formation du 1^{er} cycle du secondaire, des balises sont proposées au regard de l'évaluation des compétences. En voici un exemple :
Histoire et éducation à la citoyenneté : L'évaluation doit permettre d'apprécier le cheminement de l'élève en cours d'apprentissage et de rendre compte du niveau de développement de ses compétences à la fin du cycle. Intimement associée à sa démarche d'apprentissage, elle vise à procurer à l'élève une rétroaction sur ses processus, ses productions, ses forces et ses difficultés, et à fournir un portrait de ses acquis (p. 343).

Échelles des niveaux de compétence Enseignement secondaire, premier cycle (édition préliminaire)

- Pour le 1^{er} cycle du secondaire, une partie des échelles a été diffusée en février 2006. La version finale des échelles sera diffusée à l'automne 2006. Les échelles du 2^e cycle du secondaire seront diffusées ultérieurement.
- Les échelles, qui sont d'application obligatoire, sont des outils qui permettent aux enseignants de situer les compétences des élèves à la fin du 1^{er} cycle ou de chacune des années du 2^e cycle du secondaire.

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Les principales références dans les encadrements ministériels

Non prescrites

Politique d'évaluation des apprentissages

- *Tout au long du parcours scolaire, l'évaluation sert à vérifier la progression des apprentissages, dans une perspective d'aide, à faire des diagnostics précis, à vérifier le niveau de développement des compétences, à certifier les études et à reconnaître les acquis (p. 29).*
- *En cours d'apprentissage, l'évaluation sert essentiellement à soutenir la progression de l'élève. [...] Elle permet une régulation de la démarche d'apprentissage de l'élève et de la démarche pédagogique de l'enseignant. Ainsi, ce dernier vérifie jusqu'à quel point son intervention produit les effets escomptés sur les apprentissages des élèves et l'ajuste, si nécessaire. Il fournit régulièrement à ses élèves des informations sur leurs forces et sur leurs faiblesses et il leur propose des mesures d'enrichissement et de soutien appropriées. De son côté, l'élève utilise cette rétroaction pour graduellement prendre en charge ses apprentissages (p. 30).*
- *De façon générale, les programmes fournissent un ensemble de données sur les résultats attendus au terme de la formation et des indications servant à l'évaluation. À partir de ces données, il est possible d'établir des balises représentant la progression souhaitée dans le développement des compétences (p. 34).*
- *La comparaison des résultats des élèves a peu de place dans une évaluation qui vise d'abord à les aider à apprendre en les informant sur leurs progrès, leurs réalisations et leurs difficultés, de manière qu'ils puissent ajuster leur démarche d'apprentissage. Ce qui importe, c'est de situer les apprentissages des élèves au regard de ce qui était attendu (p. 36).*
- *En cours de cycle, bien que l'enseignant soit la personne la mieux placée pour porter un jugement sur la progression des apprentissages et le développement des compétences disciplinaires, il est parfois nécessaire qu'il consulte d'autres personnes qui ont pu intervenir auprès d'un élève (p. 42).*
- *Au cours du cycle, les bulletins renseignent le parent et l'élève sur la progression des apprentissages (p. 47).*

L'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire – Cadre de référence

- *Une section de ce document est réservée aux échelles des niveaux de compétence (p. 33 et 34) élaborées à partir des attentes et des critères d'évaluation associés à chaque compétence du Programme de formation. Ce sont des outils pour l'interprétation de l'information.*
- *Pour rendre compte du développement des compétences de l'élève, les enseignants réalisent le bilan de ses apprentissages en considérant l'ensemble des informations pertinentes. Ils interprètent ces dernières à la lumière des attentes de fin de cycle du Programme de formation et des Échelles des niveaux de compétence (p. 10).*
- *L'interprétation des résultats dans le but de porter un jugement sur les progrès accomplis précède souvent la remise des bulletins scolaires, mais elle peut aussi se faire à d'autres moments, quand l'enseignant considère qu'il a suffisamment d'informations... Suivre le progrès de l'élève et repérer ses points faibles sont des opérations qui nécessitent des prises d'information fréquentes (p. 16).*

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Les principales références dans les encadrements ministériels

Non prescrites

L'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire – Cadre de référence

(suite)

- Pour chaque compétence ayant fait l'objet d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant analyse les productions disponibles et l'information consignée. Il compare les résultats obtenus à différents moments pour être en mesure de porter un jugement sur les progrès accomplis (p. 18).
- L'enseignant qui doit se prononcer sur les progrès accomplis pendant le cycle ou sur les niveaux de compétence à la fin du cycle porte son jugement à partir des tâches qui ont permis aux élèves de démontrer leurs compétences dans leur globalité, à l'intérieur de situations significatives et complexes, qui incitent les élèves à mobiliser des savoirs essentiels dans des contextes variés (p. 21-22).
- Les échelles des niveaux de compétence décrivent les grandes étapes du développement des compétences. Elles permettent d'interpréter les informations consignées et de situer, de manière globale, le niveau atteint par l'élève afin d'orienter les apprentissages ou d'en dresser le bilan... À titre de balises qui permettent de repérer certains paliers dans le développement des compétences, les échelles des niveaux de compétence s'inscrivent dans la logique de l'interprétation critérielle et fournissent aux enseignants un cadre commun de référence qui peut les aider à interpréter leurs observations et à porter un jugement sur le développement des compétences... Les échelles contiennent divers échelons présentés sous forme de portraits d'ensemble plutôt que de liste de caractéristiques à vérifier séparément... Les échelles ne correspondent pas à des moments fixes du calendrier, sauf pour les échelons qui représentent les attentes de la fin de chacun des cycles (p. 33).
- En cours de cycle, les échelles permettent de porter un regard global sur les apprentissages de l'élève afin de situer l'évolution de ses compétences. Lorsque l'enseignant dispose d'un nombre suffisant d'informations pertinentes pour déterminer quel échelon correspond le mieux au développement d'une compétence, l'utilisation des échelles peut contribuer à détecter des difficultés au plan de la progression dans le développement d'une compétence chez un élève et à décider si l'on doit ajuster les interventions pédagogiques en conséquence. Cette utilisation des échelles fournit des indications qui aident l'enseignant à compléter les bulletins qui sont transmis aux parents en cours de cycle. Par exemple, après avoir déterminé le niveau de compétence de l'élève, l'enseignant indique, selon la forme de bulletin adoptée par l'école s'il progresse avec facilité ou avec difficulté (p. 33).
- À la fin du cycle, on procède à une analyse des informations recueillies pour déterminer le niveau de développement de chacune des compétences de l'élève à l'aide de l'échelle appropriée. Dans cette perspective, les échelles servent à la reconnaissance des compétences (p. 34).
- Bien qu'elles ne puissent être utilisées telles quelles dans les communications aux parents, les échelles peuvent servir à mieux les informer au cours des rencontres... Les échelles servent de plus d'outil de communication entre les enseignants d'une même école ou d'écoles différentes (p. 34).

L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ET L'ÉVALUATION AU REGARD DES EXIGENCES

Les principales références dans les encadrements ministériels

Non prescrites

Échelles des niveaux de compétence – Enseignement primaire

- Une échelle de 4 échelons est présentée pour chacune des compétences transversales. Ces échelles permettent d'évaluer le développement des compétences au cours et à la fin du primaire.
- Pour les compétences disciplinaires, une échelle comprend de 2 à 4 échelons par cycle. Certains échelons représentent les attentes de fin de cycle.
- *Elles décrivent la progression des élèves et permettent donc de situer, de manière globale, le niveau de développement afin d'orienter les apprentissages ou d'en dresser le bilan. [...] Elles explicitent, pour chacune des compétences, différents niveaux de développement sur un continuum (p. 4).*
- *En cours de cycle, les échelles permettent de porter un regard global sur les apprentissages de l'élève, afin de situer l'évolution de ses compétences. Dans cette perspective, elles constituent un outil de régulation des apprentissages. Périodiquement, lorsque l'enseignant dispose d'un nombre suffisant d'informations pertinentes pour déterminer quel échelon correspond le mieux au développement d'une compétence chez un élève selon ses observations, l'utilisation des échelles peut contribuer à déterminer d'éventuels retards dans le développement d'une compétence chez un élève et à décider de l'ajustement des interventions pédagogiques (p. 6).*
- *Les échelles fournissent de plus des repères importants pour la planification des apprentissages. En effet, si les échelons qui correspondent aux attentes de fin de cycle décrivent ce qu'un élève est en mesure de faire à la fin du cycle, les échelons antérieurs décrivent quant à eux des niveaux intermédiaires qu'on doit atteindre progressivement [...] (p. 6).*

Cadre de référence en évaluation des apprentissages au secondaire (à venir)

- Ce cadre présentera les échelles des niveaux de compétence en tant qu'outils servant à baliser les jugements sur les niveaux atteints pour chacune des compétences d'une discipline au terme du cycle ou de l'année, au 2^e cycle du secondaire. Des informations sur leur construction et leur utilisation y seront données, de même que des exemples pertinents.